

VILLE DE SURESNES

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

“ GEORGES GOURDET ”

Etablissement à rayonnement communal

1 Place du Puits d'Amour - 92150 Suresnes

Tél : 01 47 72 58 61 email : conservatoire@ville-suresnes.fr – Site : <https://conservatoire.ville-suresnes.fr>

FORMULAIRE D'INSCRIPTION


Année Scolaire 2020/2021

Les dossiers d'inscription seront traités début juillet 2020

Renseignements sur l'élève

Nom	_____	Prénom	_____
Date de naissance	_____		
Adresse	_____		
Code Postal	_____	Ville	_____
Etablissement scolaire fréquenté en 2020/2021 (information facultative)	_____		
Classe (information facultative)	_____		
Activités extra-scolaires pratiquées (information facultative)	_____		

Renseignements sur le(s) responsable(s) de l'élève

Père / Nom	_____	Prénom	_____
Mère / Nom	_____	Prénom	_____
Code Postal	_____	Ville	_____
 Domicile	_____	/ Bureau	_____
Portables*	_____	(mère) /	_____ (père)
*en cas d'absence d'un professeur, vous serez avertis par SMS sur l'un des portables au choix : mère <input type="checkbox"/> ou père <input type="checkbox"/>			
E-mail (lisible)	_____	@	_____

Choisir parmi les disciplines ci-dessous par ordre de priorité:

Eveil musical, alto, art dramatique, batterie, chant variété, clarinette, contrebasse, cor, chorale, danse classique, danse moderne, flûte à bec, flûte traversière, guitare, harpe, hautbois, M.A.O, percussions, piano, piano jazz, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, violoncelle (âges indiquées dans le règlement des études)

Choix 1:.....

Choix 2 :.....

Choix 3 :.....

- La formation musicale est obligatoire pour tout élève inscrit dans une discipline instrumentale.
- Pour s'inscrire en classe de piano, il est impératif de disposer à domicile d'un piano acoustique 88 touches.
- Selon l'instrument et le niveau, les élèves sont intégrés à un groupe de pratique collective et sont informés par courrier.
- Le choix des cours de formation musicale vous sera envoyé lors de la confirmation de l'inscription.

Pour les élèves non-débutants ou issus d'un conservatoire, merci de fournir une attestation de niveau

Pour les d'art dramatique, de danse moderne ou ayant pratiqué plus de 2ans de danse classique une audition sera organisé à la rentrée pour confirmer l'inscription.

Pour les locations d'instrument, voir avec le secrétariat

(Cf. liste des instruments dans le règlement des études et selon disponibilité)

ATTENTION : Toute annulation d'inscription non confirmée à l'administration (courrier, mail, téléphone) sera facturée

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études et m'engage à le respecter. En procédant à cette inscription, j'accepte que les informations à caractère personnel recueillies fassent l'objet d'un traitement de données à caractère personnel destiné à l'inscription et à la gestion des élèves au conservatoire. Je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de communication relatif aux informations me concernant – ou concernant mon enfant mineur- en m'adressant au secrétariat du Conservatoire. Le dossier de l'élève n'est plus conservé dans la base active au-delà de l'année suivant la dernière année d'inscription au conservatoire et fait l'objet d'un archivage dans le respect des règles en vigueur.

Fait à _____ le _____

Signature

Modalités de paiement

La totalité des frais de scolarité est à régler impérativement avant le :

15 octobre 2020

- Par chèque bancaire à l'ordre du trésor public adressé ou déposé au Secrétariat du Conservatoire
1 Place du Puits d'Amour 92150 Suresnes
- En espèces

Important

L'accès aux cours n'est pas autorisé tant que les frais de scolarité ne sont pas réglés

Pièces à fournir :

♪ Une **Copie de l'avis d'imposition 2019** (sur les revenus 2018) si quotient familial non calculé

♪ Une **photo d'identité** récente (indiquer le nom de l'élève au dos)

♪ Un **certificat médical de moins d'un an** pour les élèves inscrits dans les classes de danse devra obligatoirement être fourni dans la limite d'un mois après le début des cours. *A défaut, les élèves ne seront pas autorisés à danser pour des raisons d'assurance et de sécurité.*